



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2013

Original : français

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 11 avril 2013, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport national de la France sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement internationalement agréés, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, établi pour l'examen ministériel annuel qui se tiendra pendant le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social de 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gérard **Araud**



**Annexe à la lettre datée du 11 avril 2013 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Présentation nationale volontaire de la France

Session de fond du Conseil économique et social de l'Organisation
des Nations Unies

Rapport présenté à l'occasion de la présentation nationale volontaire
de la France lors du segment de haut niveau
du 1^{er} au 4 juillet 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé.....	4
Introduction.....	5
I. La stratégie de développement et de solidarité internationale de la France.....	5
A. Les enjeux stratégiques de la politique de développement de la France dans un monde en évolution.....	5
1. Les enjeux majeurs, quatre axes stratégiques.....	5
1.1 Contribuer à une croissance durable et partagée.....	6
1.2 Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités.....	6
1.3 Préserver les biens publics mondiaux.....	7
1.4 Promouvoir la stabilité et l'État de droit comme facteurs de développement.....	8
2. Les nouveaux enjeux : le post-2015 et Rio +20.....	9
2.1 La réalisation des objectifs du Millénaire et le post-2015.....	9
2.2 La dimension environnementale du développement durable est importante.....	10
3. La mise en œuvre de partenariats différenciés.....	10
3.1 L'Afrique.....	10
3.2 La Méditerranée.....	11
3.3 Les pays émergents.....	11
3.4 Les pays en crise ou en sortie de crise.....	11
4. Le rôle des acteurs non étatiques.....	11
B. Les moyens de la politique de coopération au développement de la France.....	12
1. Le financement du développement.....	12
1.1 L'aide publique au développement.....	12
1.2 Le financement global du développement.....	13

2.	La mobilisation des leviers multilatéraux	14
3.	Une meilleure efficacité et transparence de l'aide	15
II.	La contribution de la science, de la technologie, de l'innovation et du potentiel de la culture à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la promotion des objectifs du développement durable (ODD)	16
A.	Contribution de la science, de la technologie et de l'innovation	16
1.	Axes stratégiques	16
2.	Moyens d'intervention	17
2.1	Des organismes de recherche dédiés au développement	17
2.2	Une expertise technique de haut niveau déployée sur le terrain	17
2.3	Un soutien ciblé à des établissements d'enseignement supérieur	18
2.4	Vers une meilleure valorisation de la recherche pour le développement	18
3.	Quelques expériences réussies, en lien avec les enjeux des OMD	19
	OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	19
	OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	19
	OMD 5 : Améliorer la santé maternelle /OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies	19
	OMD 7 : Préserver l'environnement	20
4.	Promotion des objectifs du développement durable	20
B.	Contribution de la culture	21
1.	La culture a un rôle transversal à jouer dans le développement	21
2.	La politique culturelle de la France en matière de développement	22
2.1	Aide à la diffusion des œuvres par la structuration des filières artistiques et à la construction d'un environnement professionnel	22
2.2	Soutien aux industries culturelles et à la reconnaissance des œuvres sur le marché international	23
2.3	Appui au développement des capacités institutionnelles et de gestion des pays du Sud dans le domaine culturel	23
	Conclusion	24
	Annexe statistique	25
	Répartition géographique de l'APD sur la période 2009-2010	28

Résumé

La stratégie française de coopération au développement se concentre sur quatre objectifs majeurs qui sont : 1) favoriser une croissance durable et équitable, 2) lutter contre la pauvreté et les inégalités, 3) préserver les biens publics mondiaux et 4) assurer la stabilité mondiale et l'État de droit. L'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est une priorité de la politique de coopération française. Les secteurs liés aux OMD bénéficient de 80 % de l'aide bilatérale française. L'engagement de la France s'inscrit aussi dans sa contribution à l'avancement des travaux sur l'avenir des OMD (l'agenda post-2015 du développement, Forum de Busan, suivi de Rio +20, Objectifs de développement durable).

La France a renforcé son influence auprès du système multilatéral en adoptant en 2010 deux stratégies spécifiques pour la politique européenne de développement et pour la Banque mondiale, et en continuant à jouer un rôle majeur au sein des enceintes internationales, notamment lors de sa double présidence du G8 et du G20. Elle considère que l'ONU est le centre de la gouvernance mondiale.

Dans le contexte de rareté relative des ressources publiques, la France encourage l'essor des financements innovants du développement, en complément de l'aide traditionnelle. Elle a mis en place une taxe nationale sur les transactions financières (TTF) le 1^{er} août 2012, dont 10 % des recettes seront allouées à la santé et à la lutte contre le changement climatique. La transposition de ce mécanisme à plus large échelle, en particulier au niveau européen, est une priorité pour la France.

La politique française de recherche pour le développement est un axe majeur de l'investissement de la France dans l'aide publique au développement. L'action extérieure de la France en faveur de la recherche pour le développement est une partie indissociable de l'aide publique au développement (APD) française.

La France est convaincue que la culture joue un rôle transversal dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et constitue un moteur de ce développement. Elle soutient les *projets* qui favorisent l'émergence d'un secteur culturel dynamique, à travers des activités facilitant l'introduction ou le renforcement de politiques ou industries culturelles, dans les pays partenaires.

La France nourrira sa future stratégie de coopération au développement des conclusions des Assises du développement et de la solidarité internationale qui se sont tenues entre début novembre 2012 et début mars 2013, réunissant l'ensemble des acteurs du développement autour d'un dialogue constructif.

Introduction

La stratégie française de coopération au développement repose sur le constat d'une **différenciation des trajectoires de développement**. Parallèlement, le paysage de l'aide au développement a profondément changé depuis le début des années 2000, appelant des réponses à de nouveaux objectifs, de **nouvelles contraintes**, l'arrivée de **nouveaux acteurs**.

La France a l'ambition de répondre au défi d'une mondialisation maîtrisée et de garantir les grands équilibres de la planète sur le long terme. Sa politique de coopération au développement se concentre sur **quatre objectifs majeurs** qui sont : 1) favoriser une croissance durable et équitable, 2) lutter contre la pauvreté et les inégalités, 3) préserver les biens publics mondiaux et 4) assurer la stabilité mondiale et l'État de droit. Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la France s'est dotée **d'outils traditionnels** de l'aide publique au développement, mais aussi **d'instruments financiers à long terme incluant des financements innovants**. Elle a également développé des **partenariats différenciés** afin de maximiser l'impact de ses actions, en adaptant sa coopération au contexte local et aux priorités nationales des pays bénéficiaires.

Enfin, elle a également renforcé **son influence auprès du système multilatéral** en adoptant en 2010 deux stratégies spécifiques pour la **politique européenne de développement** et pour la **Banque mondiale**, et en continuant à jouer un rôle majeur au sein des enceintes internationales, notamment lors de sa double présidence du G8 et du G20. La France, membre fondateur et grand contributeur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est très impliquée dans la réforme du système des Nations Unies. Elle soutient l'ECOSOC comme organe central des Nations Unies assurant la synthèse, la coordination et la rationalisation de la coopération multilatérale. Comme l'a déclaré le Président de la République lors du débat d'ouverture de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 25 septembre 2012, « *la France veut que l'ONU soit le centre de la gouvernance mondiale* ».

I. La stratégie de développement et de solidarité internationale de la France

A. Les enjeux stratégiques de la politique de développement de la France dans un monde en évolution

Les grandes orientations de la coopération bilatérale française s'articulent avec sa politique vis-à-vis des bailleurs multilatéraux et avec ses contributions aux institutions multilatérales et européennes (budget de l'Union européenne et Fonds européen de développement). Les interventions bilatérales françaises répondent à la fois à des priorités thématiques et géographiques.

1. Les enjeux majeurs, quatre axes stratégiques

L'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est une priorité de la politique de coopération française. Les secteurs liés aux OMD bénéficient de 80 % de l'aide bilatérale française. L'engagement de la France s'inscrit aussi dans sa contribution à l'avancement des travaux sur l'avenir des

OMD (l'agenda post-2015 du développement, Forum de Busan, suivi de Rio +20, Objectifs de développement durable).

1.1 Contribuer à une croissance durable et partagée

Croissance et développement sont étroitement liés et sont à l'origine du progrès social, comme nous avons pu l'observer au cours de la dernière décennie en Asie et en Afrique. Le secteur privé, qui est le moteur de cette croissance, ne peut cependant jouer son rôle que s'il est soutenu par un État qui lui garantit la stabilité (sécurité juridique des investissements, fiabilité du réseau bancaire, mise en place de politiques de l'emploi, d'un régime fiscal structurant, développement des infrastructures, etc.) et prend les mesures nécessaires pour éviter les déséquilibres sociaux et environnementaux que la croissance peut engendrer.

L'action de la France est essentiellement centrée sur le développement et la modernisation des infrastructures, le soutien au secteur privé, l'aide au commerce.

Le soutien de la France au développement des infrastructures dans les pays en développement s'effectue à travers des interventions de l'AFD (Agence française de développement), sous forme de dons ou de prêts, afin de favoriser le développement équilibré des territoires et l'équipement des villes (transports, énergie, technologies de l'information et de la communication).

L'AFD contribue également à l'appui au secteur privé en mettant à la disposition des pays concernés les outils nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires (mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire, politiques de l'emploi, préservation du capital fixe) et en soutenant directement le développement des entreprises (soutien financier et assistance technique).

La France participe à l'initiative « aide au commerce » (lancée en décembre 2005 lors de la conférence de l'OMC à Hong-Kong), à travers sa contribution au Fonds européen au développement (FED), par son aide bilatérale et à travers les Accords de partenariat économique (APE) signé entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

1.2 Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités

Cet objectif, qui est l'un des OMD fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000, reste au centre des préoccupations internationales. En effet, si la part de la population vivant sous le seuil de la pauvreté a été réduite de moitié depuis 1980, les richesses mondiales ont été inégalement réparties et les besoins fondamentaux ne sont pas couverts pour une part importante de la population (malnutrition, accès limité à l'eau potable et à l'éducation).

Seize des dix-sept pays pauvres définis comme prioritaires par la France pour l'allocation de son aide la plus concessionnelle font partie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA). En outre, la stratégie française pour la Banque mondiale intègre le soutien aux pays aux revenus les plus faibles en tant que préoccupation majeure.

1.3 *Préserver les biens publics mondiaux*

La France défend l'idée que la préservation des biens publics mondiaux, c'est-à-dire des ressources, biens ou services bénéficiant à tous et dont l'exploitation ou la préservation peuvent justifier une action collective internationale, est conditionnée par les modes de développement.

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est devenu depuis 2009 le premier secteur d'intervention en volume de l'Agence française de développement (55 % de ses financements en 2010). Le partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, mis en place sous l'impulsion de la France lors de la crise alimentaire mondiale en 2008, encadre l'action internationale autour de trois grands axes : politique (stratégies cohérentes), scientifique (expertise et recherche) et financier (maintien des investissements dans l'agriculture). La France a consacré 1,5 Mds€ à l'aide alimentaire entre 2009 et 2011. Lors de sa présidence du G20 en 2011, la France a œuvré pour la mise en place d'un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture en lançant le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

Le secteur de la santé constitue l'un des premiers secteurs de concentration de l'aide française au développement. 1 Md USD est consacré chaque année depuis 2007 à ce secteur, notamment à l'**initiative Muskoka** qui prévoit un effort financier supplémentaire dans le domaine de la santé maternelle et infantile. La France est active au sein des enceintes multilatérales et se place au rang de **2^{ème} contributeur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de 1^{er} contributeur à UNITAID** (facilité internationale d'achat de médicaments créée sous l'impulsion de la France et du Brésil), **de 4^{ème} donateur au GAVI** (partenariat des secteurs public et privé sur les questions d'immunisation). La France a œuvré, lors de sa présidence du G20, à l'extension de la protection sociale aux plus démunis et soutient la mise en place d'une couverture sociale universelle, au titre du suivi de la résolution A/RES/67/81.

La gestion de l'eau et de l'assainissement est un enjeu international majeur (800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards ne bénéficient pas de toilettes décentes). Depuis le sommet du G8 à Évian en 2003, la France a réaffirmé son engagement pour un meilleur **accès à l'eau** et est le **troisième bailleur bilatéral dans ce domaine** (interventions de l'AFD). Elle agit également au niveau multilatéral, en soutenant les projets de la Banque africaine de développement, et au niveau décentralisé à travers l'action des collectivités locales.

La France est l'un des premiers bailleurs internationaux de l'aide au développement en matière d'éducation. Elle s'est dotée d'une stratégie pour la période 2010-2015 en matière d'éducation, de formation et d'insertion et **soutient l'initiative « éducation pour tous »**. Elle contribue à la réalisation des OMD 2 et 3 à travers des actions bilatérales (AFD : 591,8 M€ entre 2011 et 2012 et 432 M€ prévus pour 2013) et par des relais multilatéraux (18,5 M€ pour l'UNESCO et 4,29 M€ pour l'UNICEF en 2012) et régionaux (383,4 M€ la période 2009-2011 à travers la Commission européenne). En 2011, sur une APD globale de 10 milliards d'euros, la France a consacré 1,15 Md€ à l'éducation (à titre bilatéral et multilatéral), dont 102 millions pour l'éducation de base.

La lutte contre l'effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques sont au cœur des négociations multilatérales sur le changement climatique. La

France est particulièrement présente sur le thème de la protection des forêts et a contribué à hauteur de 500 M USD au Fonds pour les technologies propres géré par la Banque mondiale et de 215 M\$ sur la période 2011-2014 au Fonds pour l'environnement mondial. **La France a proposé d'accueillir en 2015 la 21^{ème} Conférence des Parties de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).**

La France a adopté en mai 2011 une **nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)**, qui prône une intégration plus forte de la biodiversité dans sa politique d'aide au développement. Elle a également signé en 2011 le protocole de Nagoya adopté un an auparavant et a lancé l'idée en 2005 d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), entérinée fin 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies et mise en place le 21 avril 2012 sous l'égide du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

1.4 Promouvoir la stabilité et l'État de droit comme facteurs de développement

Des États légitimes et efficaces sont essentiels pour assurer la sécurité physique des personnes et des biens et la stabilité politique et juridique, conditions nécessaires au développement. Les printemps arabes et les évolutions africaines ont ramené la justice au cœur de l'actualité internationale.

La France a contribué à faire de la gouvernance un pilier majeur du développement au sein du Partenariat de Deauville du G8 et œuvre aux niveaux international, régional et local pour la promotion de la bonne gouvernance, par un soutien aux secteurs de la justice et de la police et un appui aux politiques foncières et au développement urbain. Elle a également endossé le New deal pour le dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État de droit lors du quatrième forum pour l'efficacité de l'aide à Busan, au bénéfice des États les plus fragiles. Elle contribue activement à la lutte contre la corruption (État partie aux grandes conventions internationales, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, soutien au Groupe d'action financière (GAFI) et à l'initiative *Stolen Asset Recovery – STAR* –, promotion de la Cour pénale internationale, assistance technique pour le renforcement de l'État de droit).

La France, à travers d'importantes actions de coopération sur le terrain, appuie les collectivités locales et soutient les politiques foncières mises en place dans les États en développement. Face à la forte croissance urbaine dans ces pays, elle a également soutenu l'adoption par ONU-Habitat de lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous et s'est vu confier le rôle de chef de file dans ce domaine en 2010 (création du partenariat français pour la ville et les territoires, programmes pilotes conduits avec ONU-Habitat dans 5 pays).

2. Les nouveaux enjeux : le post-2015 et Rio +20

Le développement durable constitue une priorité transversale de la France, qui a développé une stratégie relative à « L'action extérieure de la France contre le changement climatique » en novembre 2011 et met en œuvre une « Stratégie nationale de développement durable », en cohérence avec la « Stratégie européenne de développement durable » adoptée en 2010.

2.1 La réalisation des objectifs du Millénaire et le post-2015

La France s'investit activement dans les discussions internationales sur l'agenda qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La France souligne la nécessité de conserver la Déclaration du Millénaire comme base politique, de bâtir à partir des enjeux et des atouts des OMD, tout en renouvelant notre vision commune du développement compte tenu de l'évolution du contexte international depuis 2000 et des perspectives mondiales d'ici 2030. Dans un monde en forte croissance démographique et aux ressources limitées, le prochain cadre de développement devrait viser à garantir à chacun l'épanouissement de ses capacités individuelles, une société inclusive et un cadre de vie décent et durable tout en faisant de la mondialisation une force positive pour nos sociétés et notre planète.

La déclaration de Rio +20 appelle à la définition de futurs objectifs universels, intégrant de manière équilibrée les composantes économique, environnementale et sociale du développement durable.

Le principal enjeu de l'élaboration de l'agenda post-2015 consiste à définir des objectifs adaptés à l'évolution du contexte international et aux grands défis à relever d'ici 2030 pour éliminer la pauvreté absolue et garantir un développement durable pour tous. Pour une majorité croissante d'acteurs, ce nouvel agenda devra traduire un changement par rapport à l'approche des OMD. La France œuvre pour passer d'un agenda pour les pays en développement focalisé sur les services sociaux de base, à des objectifs universels axés sur les leviers de la transition vers un développement durable, s'appuyant sur des indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) et mobilisant un partenariat véritablement global.

La France soutient une approche par les droits. Le droit au développement, consacré par les Nations Unies en 1986, implique et appelle la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés. La France appelle la communauté internationale à bâtir sur les acquis **et œuvre pour la définition de socles universels à même de garantir le respect effectif des droits de l'homme comme un égal accès de tous aux biens publics mondiaux et aux opportunités économiques et sociales.**

2.2 *La dimension environnementale du développement durable est importante*

La dimension environnementale (ODD 7) fait l'objet d'un investissement important dans la mesure où elle est fortement liée à la lutte contre la pauvreté. Les plus pauvres sont les premiers touchés par la dégradation des biens publics mondiaux ou par l'absence d'accès à ces biens (eau salubre, énergie) mais ne seront incités à les préserver que s'ils accèdent à une vie moins précaire. La Conférence sur le développement durable de Rio +20 en juin 2012 a permis de réaffirmer l'engagement international en faveur du développement durable, en mettant en exergue le concept d'économie verte comme outil au service de la lutte contre la pauvreté, et a appelé à une meilleure gouvernance internationale du développement durable et de l'environnement.

Elle a également lancé l'idée d'objectifs du développement durable (ODD) sur le modèle des OMD. **La France, particulièrement engagée dans la définition des ODD, participe au niveau ministériel au groupe chargé de leur élaboration.** Dans le cadre de la préparation de l'agenda du développement après 2015, la France parraine également avec le Costa Rica la consultation sur la durabilité environnementale organisée par le PNUD et le PNUE. Les résultats de cette consultation nourriront le rapport du SGNU de septembre 2013 sur l'agenda après 2015.

3. **La mise en œuvre de partenariats différenciés**

Le prochain cadre de développement post-2015 devrait renouveler les partenariats et être pertinent pour l'ensemble des acteurs du développement, au-delà des bailleurs traditionnels : pays émergents, mais également collectivités territoriales, fondations ou acteurs privés. Le rôle de ces derniers mérite d'être encadré par des principes directeurs afin de promouvoir la cohérence de leurs pratiques pour le développement, leur responsabilité sociale et environnementale et leur coopération avec les autres acteurs.

La France a développé une stratégie de coopération fondée sur des partenariats différenciés et sur la concentration de ses moyens les plus concessionnels (dons) aux 17 pays pauvres prioritaires (PPP), dont 16 sont des PMA (pays les moins avancés). **Elle s'est engagée à allouer 0,15 % de son revenu national brut (RNB) aux PMA. Le ratio affiché en 2010 était de 0,14 %.** Les répartitions sectorielles sont identifiées avec les pays partenaires en fonction de leurs besoins et des priorités locales, selon une approche *bottom-up* qui favorise l'appropriation.

3.1 *L'Afrique*

Ce continent concentre 45 % de l'aide publique au développement de la France, qui s'est engagée à consacrer au moins 60 % de son effort financier à l'Afrique subsaharienne. Pour le triennum 2011-2013, les quatorze pays prioritaires de la zone recevront 50 % des subventions bilatérales françaises.

3.2 *La Méditerranée*

La politique de coopération de la France dans cette zone mobilise principalement l'intermédiation financière et les échanges de savoirs en étroite association avec le niveau européen. Les pays de la Méditerranée ont représenté 10 % de l'APD bilatérale et ont bénéficié de 74 % de dons hors remise de dette en 2010.

3.3 *Les pays émergents*

La politique de coopération française vise à favoriser la recherche de solutions innovantes grâce à la mobilisation d'expertise technique et financière pour accompagner ces pays vers un modèle de développement durable et partagé. La France est le cinquième contributeur des pays de l'OCDE dans cette zone (10 % de l'effort financier bilatéral pour le triennum 2011-2013). Elle s'est engagée dans un dialogue avec les grands émergents afin qu'ils mettent en place des politiques d'aide au développement au bénéfice des pays les plus pauvres ou en crise, notamment dans le cadre des enceintes multilatérales (coopération sud-sud, coopération triangulaire). L'APD bilatérale en faveur de ces pays a triplé entre 2008 et 2010, représentant 345 millions d'euros en 2010.

3.4 *Les pays en crise ou en sortie de crise*

La France concentre ses efforts dans la région sahélo-saharienne, au Moyen-Orient et en Afghanistan. Pour le triennum 2011-2013, 10 % des subventions bilatérales de la coopération française au développement sont réservés aux interventions dans les pays en situation de crise ou de postcrise. La réussite des interventions de la France dans ces pays est conditionnée par la capacité des acteurs publics et privés à conduire des actions coordonnées qui combinent des composantes militaires et civiles autour d'objectifs partagés. La France soutient l'Union européenne, acteur majeur du financement de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, dans le développement de ses capacités d'analyse et d'action dans ce domaine.

4. **Le rôle des acteurs non étatiques**

La France considère les acteurs non étatiques (ONG, associations de migrants, collectivités territoriales, fondations, entreprises, syndicats, *think tanks*, etc.) comme des acteurs clefs du développement, qui mettent en œuvre et financent des programmes de terrain et conduisent des actions de plaidoyer.

La France s'est engagée à doubler l'aide transitant par les organisations de solidarité internationale entre 2012 et 2017. **La société civile** participe systématiquement à la définition des politiques publiques, au pilotage, au suivi et à l'évaluation des actions soutenues par l'État partenaire et promues au niveau européen et international.

La coopération française encourage et soutient les coopérations de proximité développées par les collectivités locales dans des secteurs très divers (création de groupements d'intérêt public, lois autorisant les collectivités locales à prélever jusqu'à 1 % du budget des services d'eau, d'assainissement et de distribution de gaz et d'électricité pour mener des actions de coopération avec les collectivités

étrangères, création d'un fonds d'expertise et de coopération technique par l'AFD pour promouvoir cette forme de coopération).

La France, active au sein des Cités et Gouvernements Locaux unis (GLUC), compte une cinquantaine de collectivités territoriales et associations rassemblées au sein du Réseauculture 21, qui invite les collectivités, les professionnels et tous les citoyens à témoigner de leurs expériences et débattre des enjeux.

B. Les moyens de la politique de coopération au développement de la France

La réponse aux enjeux de la coopération internationale nécessite la mobilisation de volumes de financement considérables qui dépassent l'aide publique au développement traditionnelle. Il est nécessaire à la fois de poursuivre l'effort de mobilisation de l'APD et de développer une approche élargie du financement du développement.

1. Le financement du développement

Compte tenu des défis à relever, il est nécessaire d'avoir recours à une large gamme de financements, tels qu'ils sont définis, notamment, par le Consensus de Monterrey. Celui-ci établit un équilibre entre les responsabilités des pays les plus riches (consacrer **0,7 % de leur PNB** en faveur de l'APD et affecter une part de 0,15 % à 0,20 % en faveur des PMA) et celles des pays les plus pauvres (**mobiliser les ressources nationales**, assurer une gestion rigoureuse des dépenses publiques et adopter des politiques macroéconomiques rationnelles).

La France souligne l'importance d'une meilleure mobilisation des ressources domestiques par des réformes fiscales, d'une plus grande transparence et redevabilité, de la lutte contre l'évasion fiscale et de la suppression des paradis fiscaux (qui accueillent 10 fois le montant de l'APD), des transferts des migrants, des partenariats financiers et **des financements innovants**, au potentiel bien plus important que les 6 Mds€ dégagés sur les six dernières années. L'optimisation de ces ressources représente un enjeu central.

1.1 L'aide publique au développement

La France s'est engagée lors du sommet du G8 à Gleneagles et en adhérant au Consensus européen pour le développement en 2005, à consacrer 0,51 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD, chiffre presque atteint en 2010, mais qui a baissé à 0,46 % en 2011 (sortie de Mayotte du périmètre de l'APD). **La France a doublé l'enveloppe globale de son APD entre 2000 et 2009. Ce montant s'élevait à 9 348 M€ en 2011.** Elle poursuit ses efforts pour atteindre le ratio de 0,7 % du RNB à consacrer à l'aide publique au développement, fixé par les Nations Unies.

En 2011, l'aide bilatérale représente 65 % de l'aide publique totale (6,1Mds€), l'aide communautaire 19 % et l'aide multilatérale hors UE 16 %.

La coopération française mobilise un large éventail d'outils au service du développement, adaptés au contexte local : assistance technique, expertises et formations, instruments de garantie, annulations de dettes, financements directs sous forme de dons, prêts, prises de participation. L'ingénierie de l'AFD permet d'adapter le niveau de concessionnalité des prêts aux caractéristiques du projet et

aux capacités du bénéficiaire, pouvant aller de dons dans les PMA à des prêts de faible concessionnalité dans les pays à revenus intermédiaires (PRI) et émergents. Les prêts, dont la part représentait 22 % de l'APD en 2010, sont essentiellement utilisés dans les secteurs des infrastructures, du développement urbain, de l'environnement et de l'appui au secteur productif (la majorité des populations pauvres vivent dans les pays émergents dont les 2/3 en Asie). Les prêts ont un effet de levier en augmentant le volume des financements consacrés au développement, l'impact de développement et l'efficacité de la dépense publique du pays donateur.

1.2 *Le financement global du développement*

Dans le contexte de rareté relative des ressources publiques, il semble difficilement soutenable que le financement du développement continue de reposer exclusivement sur les budgets des pays de l'OCDE, et plus spécifiquement sur l'Europe, qui représente désormais 30 % du PIB mondial alors qu'elle finance 60 % de l'APD mondiale (l'Union européenne finance 56 % de l'APD mondiale soit environ 50Mds € par an).

La gestion collective des enjeux mondiaux rend inéluctable la mise en place de politiques communes à l'ensemble des pays, qui nécessitent des financements importants et pérennes (besoins pour le financement des OMD estimés à 150Mds USD par an, et à 100 Mds USD pour la seule problématique de la lutte contre le changement climatique).

La conférence des Nations Unies à Monterrey en 2002 a pour la première fois appelé à un nouveau partenariat entre les pays du Nord et du Sud pour la recherche commune de sources novatrices de financement du développement. **La France encourage l'essor des financements innovants du développement, en complément de l'aide traditionnelle**, soit des flux financiers plus stables et moins dépendants des potentiels aléas budgétaires des pays membres du CAD et des nouveaux pays donateurs, et gérés par des instances multilatérales et/ou en partenariat avec des acteurs privés. Six catégories de mécanismes opérationnels constituent le « menu d'options » de financements innovants promu notamment par la France : i) les taxes sur des activités mondialisées (taxe sur les billets d'avion, taxe sur les transactions financières) ii) les mécanismes de garantie (Facilité financière internationale pour la vaccination-IFFI et Garanties d'achats futurs – AMC), iii) les mécanismes de marché (revenus des enchères de quotas d'émissions de carbone) iv) les mécanismes de gestion de la dette (Contrat de désendettement et de développement – C2D -, Debt2Health, Debt-for-Nature), v) les contributions citoyennes des individus ou entreprises (GAVI Matching Fund), vi) les mécanismes de loteries dédiées au développement.

La France, qui assure le Secrétariat Permanent du Groupe pilote sur les financements innovants créé en 2006, joue un rôle majeur dans la promotion de ce menu d'options et encourage ses partenaires à se mobiliser dans la réflexion sur les moyens de mise en œuvre de l'agenda post-2015 du développement. **Elle a mis en place, à titre pionnier, la taxe sur les billets d'avion** qui a permis de lever 1Md d'euros depuis 2006 (reversés à UNITAID et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme).

La France a également contribué à hauteur d'1,3 Mds d'euros sur 20 ans à l'**IFFIm**.

En outre, la France a mis en place une **taxe nationale sur les transactions financières (TTF)** le 1^{er} août 2012, dont 10 % des recettes seront allouées à la santé et à la lutte contre le changement climatique. La transposition de ce mécanisme à plus large échelle reste une priorité, en particulier au niveau européen. La France s'attachera dans les mois à venir à promouvoir l'affectation au développement d'une part des revenus de la future TTF européenne.

La France soutient l'utilisation des transferts financiers des migrants vers leurs pays d'origine en faveur du développement, estimés à 372 Mds USD par an, soit près de trois fois le volume de l'APD, et œuvre, notamment au sein du G20, en faveur d'une baisse des coûts de transaction de 10 à 5 % d'ici 2014 et du développement des réseaux bancaires dans les pays en développement. Parallèlement, la France contribue à la mise en place des infrastructures adéquates et au développement d'un secteur privé qui permettra aux pays en développement de pouvoir compter sur la présence et la valeur ajoutée des travailleurs qualifiés dans leurs pays d'origine.

La part des investissements étrangers directs dans les flux de capitaux à destination des PED est passée de 50 à 70 % depuis les années 90. La politique de coopération doit permettre de créer des synergies entre les acteurs publics et privés pour favoriser la mobilisation de fonds privés en faveur du développement. Les flux de capitaux privés représentent cinq fois le montant de l'APD. Ils doivent bénéficier de garanties publiques et d'un environnement juridique stable. La France, à travers sa **diplomatie économique**, œuvre pour le renforcement des partenariats entre entreprises françaises et entreprises des pays en développement, pour qu'elles respectent une charte de valeurs communes centrée sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

2. La mobilisation des leviers multilatéraux

L'aide multilatérale constitue un levier essentiel pour le développement. **La France est le deuxième contributeur au Fonds européen pour le développement (FED), ainsi qu'au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le cinquième contributeur au Fonds AID de la Banque mondiale. Elle s'efforce de concentrer ses contributions multilatérales** afin de ne pas contribuer à la fragmentation croissante de l'aide multilatérale.

Plus de la moitié de l'aide multilatérale française est européenne : la France finance un cinquième du FED et contribue à hauteur de 16,5 % au budget de l'Union européenne. La politique de l'aide publique au développement de la France s'inscrit dans l'agenda pour le changement adopté par l'Union européenne le 14 mai 2012, qui définit les nouvelles orientations de la politique européenne de développement, en posant le principe d'une concentration de l'aide sur trois secteurs par pays et en fixant deux thématiques transversales, la promotion de la bonne gouvernance et l'appui à la croissance inclusive. L'aide française contribue à hauteur de 390 millions d'euros par an aux soutiens budgétaires apportés aux pays en développement à travers l'UE.

L'aide multilatérale française est concentrée à 88 % sur quatre acteurs hors UE : les Institutions de Bretton Woods reçoivent 23 % de l'aide multilatérale française (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banque africaine de développement) et le Fonds mondial de lutte contre le sida 16 %.

La France verse 5 % de son aide multilatérale aux Nations Unies, ce qui la place au rang de 11^{ème} contributeur. La multiplication par deux sur la dernière décennie de l'aide multilatérale se caractérise essentiellement par une forte augmentation des contributions extrabudgétaires versées à des organisations multilatérales, préaffectées à une zone géographique ou à un secteur donné. La part de cette aide multilatérale affectée ne représente que 0,3 % de l'APD française, contrairement à d'autres pays donateurs qui font transiter 30 % de leur aide par ce canal.

3. Une meilleure efficacité et transparence de l'aide

L'évaluation de la qualité de l'aide et de son efficacité est une préoccupation constante des donateurs. Face à multiplication des acteurs, les fora sur l'efficacité de l'aide de Rome, Paris, Accra et Busan ont consacré les engagements des bailleurs et bénéficiaires de l'aide en faveur d'une meilleure coordination et de la mise en œuvre de principes communs. La France s'est dotée d'outils pour améliorer les flux d'aide en publiant régulièrement les données prévisionnelles, accroître l'utilisation des capacités nationales dans les pays en développement, accélérer le déliement de l'aide pour les PMA, réduire la fragmentation de l'aide et enfin utiliser des cadres de résultats transparents centrés sur les objectifs des pays partenaires (matrice d'indicateurs de résultats, évaluations conjointes du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie et des Finances et de l'AFD, meilleure communication, mise en place de plateformes numériques, manifestations d'envergure telles que les Assises du développement et de la solidarité internationale).

Afin de renforcer l'efficacité et la transparence de l'aide, la prochaine réunion du CICID (comité interministériel de la coopération internationale et du développement, qui définit les grandes orientations de l'aide publique au développement, ses priorités et l'équilibre entre aide bilatérale et multilatérale) qui se tiendra à l'été 2013 sous la présidence du Premier ministre, avec tous les ministres concernés, inscrira dans les choix budgétaires à venir, les conclusions des Assises du développement et de la solidarité internationale qui ont invité tous les acteurs du développement à dessiner ensemble les perspectives d'une politique de développement et de solidarité internationale renouvée.

La France a accru et amélioré ses exercices de prévision de l'aide publique au développement en réalisant une programmation budgétaire pluriannuelle (appelée «triennum budgétaire»), qui donne une plus grande visibilité et prévisibilité de l'évolution des crédits dédiés à l'APD à moyen terme. Le gouvernement déposera à l'automne 2013 au Parlement un projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique française de développement et de solidarité internationale. Un Conseil national du développement et de la solidarité internationale sera mis en place pour institutionnaliser un dialogue permanent de tous les acteurs du développement.

II. La contribution de la science, de la technologie, de l'innovation et du potentiel de la culture à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la promotion des objectifs du développement durable (ODD)

La recherche pour le développement et l'action culturelle de la France en faveur du développement sont essentiellement mises en œuvre à travers l'assistance technique française, qui représente 20 % de l'APD bilatérale, et dont l'objectif est d'appuyer le renforcement des capacités des pays bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres politiques publiques.

A. Contribution de la science, de la technologie et de l'innovation

1. Axes stratégiques

La recherche est un véritable moteur du développement. La France est convaincue que l'analyse de l'impact de la recherche au service du développement doit faire l'objet d'un investissement particulier, qui permettra de mieux équilibrer recherche, formation, transfert ou développement conjoint de technologies.

La recherche pour le développement est un axe majeur de l'investissement de la France dans l'aide publique au développement. Elle est fondée sur une approche de partage des savoirs dans un contexte de mondialisation. **L'accès à la science contribue à la croissance économique et au développement durable et constitue ainsi un facteur essentiel dans la recherche de solutions pratiques pour répondre aux enjeux des OMD et des ODD.** L'action extérieure de la France en faveur de la recherche pour le développement est une partie indissociable de l'aide publique au développement (APD) française (environ 350 millions d'euros, soit 4 % de l'APD).

La politique française de recherche au service du développement poursuit **quatre principaux objectifs** :

- **Favoriser la formation de jeunes chercheurs** ainsi que leur intégration au sein d'équipes internationales;
- **Promouvoir la mise en réseau des équipes Sud/Sud et Nord/Sud** afin de renforcer les capacités, notamment d'innovation, des pays en développement et de diminuer la fracture scientifique et technologique;
- **Renforcer l'expertise nationale des pays partenaires** pour apporter des réponses aux attentes des décideurs politiques et renforcer le rôle des communautés scientifiques comme acteurs de développement;
- **Contribuer à la recherche de l'excellence scientifique** en mettant en œuvre des initiatives concrètes sur le terrain pour assurer le développement des institutions de recherche et d'enseignement supérieur dans les pays les plus défavorisés.

2. Moyens d'intervention

2.1 Des organismes de recherche dédiés au développement

L'investissement dans la recherche et l'enseignement supérieur au service du développement représente un effort particulièrement important consenti par l'État français. Il repose sur l'appareil de l'enseignement supérieur et sur les établissements spécialisés – tels que l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) -, comme sur d'autres organismes de recherche de renommée internationale tels que l'Institut Pasteur et l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS). C'est un modèle original dans le monde car peu de pays ont choisi de faire évoluer leurs opérateurs vers des établissements dédiés à la recherche pour le développement.

Avec 23 bureaux de représentation et 850 agents dans les pays en développement, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) est présent sur trois continents (Afrique, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est). Il développe des partenariats de recherche variés, définis conjointement avec les partenaires du Sud et favorisant l'autonomisation à terme des équipes locales.

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), spécialisé sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement, compte 200 personnels expatriés, dont la moitié en Afrique. Il travaille étroitement avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour développer une coopération internationale commune.

En matière de recherche médicale, le réseau des 32 Instituts Pasteur et la mise en place progressive de centres de l'Agence nationale de recherche sur le sida (l'ANRS) complètent le dispositif français à l'étranger.

Il convient enfin de mentionner 20 Instituts français de recherche à l'étranger du ministère des Affaires étrangères et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), spécialisés dans les sciences sociales et humaines.

La création récente par le gouvernement français d'une Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD), dont la mise en place a été confiée à l'IRD, permettra de mieux coordonner ce réseau et les modes de financement.

2.2 Une expertise technique de haut niveau déployée sur le terrain

La France, par son réseau d'assistants techniques et scientifiques et par les implantations locales de ses organismes de recherche, entretient un dispositif de recherche dans les pays du Sud sans équivalent, essentiellement financé par des ressources publiques et reposant sur l'expatriation d'une centaine des chercheurs. La coopération française privilégie une approche approfondie du terrain, sur un temps long, adapté à la recherche scientifique.

Les experts techniques internationaux (ETI) interviennent en assurant un appui institutionnel auprès des décideurs politiques ou des structures nationales et régionales de recherche, notamment dans les domaines médical et agronomique :

- 33 ETI dans le domaine de la recherche médicale (Instituts Pasteur et instituts affiliés au réseau Pasteur, ANRS et institutions nationales);

– **11 ETI dans le domaine de la recherche agronomique et environnementale.**

En 2011, les dépenses d'assistance technique au titre de l'appui à la recherche pour le développement représentent un montant de **5,597 M€**

2.3 *Un soutien ciblé à des établissements d'enseignement supérieur*

La France apporte un appui à différents **établissements d'enseignement supérieur d'excellence dans les domaines de l'innovation et de l'environnement**. A titre d'exemple, en Afrique, le 2iE « Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement », basé à Ouagadougou, reçoit un important soutien français depuis 2005. L'institut accueille aujourd'hui environ 1700 étudiants en formation résidentielle, auxquels s'ajoutent 700 étudiants en formation à distance. Les 6 laboratoires de recherche du 2iE accueillent des chercheurs de l'École doctorale, dans les domaines de l'**eau**, de l'**énergie**, du **génie civil** et de l'**environnement**. Cet enseignement de pointe sur des secteurs-clés du développement participe notamment à la formation des futurs décideurs politiques.

2.4 *Vers une meilleure valorisation de la recherche pour le développement*

La politique française de recherche pour le développement s'appuie également sur une **forte volonté de valoriser les résultats de la recherche et l'innovation auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement – décideurs politiques, société civile, secteur privé** –, afin d'accompagner les politiques publiques et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes identifiés, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la gestion du développement urbain, de la préservation de l'environnement, etc. Les projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de la politique française de recherche pour le développement prennent en compte cette nécessité de **renforcer les capacités des équipes scientifiques** en termes de valorisation des résultats obtenus pour une application pratique dans les domaines cibles du développement.

Afin de mieux valoriser les résultats de la recherche publique, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place des plans pour les investissements d'avenir, des consortiums de valorisation thématiques (CVT). Ces nouvelles structures ont pour objectif de :

- Mettre fin à la fragmentation actuelle sur un même site, professionnaliser, mieux financer la phase de maturation;
- Améliorer les synergies entre les acteurs locaux et nationaux travaillant sur une même thématique.

Un CVT dénommé « Valorisation Sud » a été créé pour favoriser le transfert de technologies adaptées aux marchés du Sud. Cette initiative réunit l'IRD, le CIRAD, l'Institut Pasteur et les Universités d'Outre-Mer. « Valorisation Sud » propose une offre de services et de compétences à destination des PME-PMI pour accéder à des marchés émergents à fort potentiel de croissance :

- Accès à un portefeuille de plusieurs centaines de brevets et technologies;
- Conseils avec des experts de tous les domaines d'activités spécialisés sur les marchés du Sud;

– Partenariats avec des organismes de recherche et des industriels du Sud.

Le Programme d'appui à la recherche en réseau en Afrique (PARRAF), doté d'un budget de 1,9 millions euros sur trois ans, constitue un exemple de cette volonté politique de la France. Il a pour objectif de mettre en place des réseaux scientifiques Sud-Sud et Sud-Nord sur des thématiques reliées aux enjeux du développement : **santé publique, maladies négligées, maladies de civilisation, agronomie et sécurité alimentaire, urbanisation et gestion des territoires** et, de façon transversale, environnement et changement climatique. Ce programme vise notamment à **renforcer l'expertise nationale des pays partenaires pour leur permettre d'apporter des réponses scientifiques innovantes aux attentes des pouvoirs publics et aux besoins des populations.**

3. Quelques expériences réussies, en lien avec les enjeux des OMD

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Le programme Plumpy'nut

Le traitement diététique contre la malnutrition infantile a longtemps été opéré par des formules en poudres nutritives de lait, qui nécessitent de l'eau propre et des stations d'alimentation. Fruit des recherches menées par l'IRD et la société française Nutriset, un aliment thérapeutique est aujourd'hui prêt à l'emploi : Plumpy'nut. Dans les pays en développement où Nutriset et l'IRD ont enregistré un brevet, les entreprises locales peuvent utiliser les brevets pour développer et commercialiser leurs propres produits auprès des acteurs de l'aide humanitaire. Par ailleurs, l'IRD invite les bénéficiaires de l'« Accord d'usage » à reverser 1 % de leur chiffre d'affaire pour la mise en œuvre des actions de recherche de l'IRD au profit des pays en développement.

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

Maladie « pied-main-bouche » au Cambodge

L'entérovirus EV71 (agent de la maladie « pied-main-bouche ») touche principalement les enfants âgés de moins de 5 ans. Les complications se traduisent par une dégradation de la fonction respiratoire et des troubles neurologiques, et peuvent conduire à la mort. **Les premiers cas d'infection au Cambodge sont apparus en avril 2012.** Les liens scientifiques étroits entre **les Instituts Pasteur du Cambodge, de Shanghai et l'Université de Hong-Kong** ont permis d'assurer **une réponse rapide et efficace à ce nouveau défi** (séquençage rapide des génomes entiers). Les chercheurs du Réseau international des instituts Pasteur (RIIP) se mobilisent désormais pour identifier les facteurs de risque associés à cette sévérité et pour développer des vaccins.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle / OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant pendant la grossesse et pendant l'allaitement

Cette thématique phare de l'ANRS et de l'IRD dans les pays du Sud a débuté il y a 20 ans avec les premiers **essais de prévention par les antirétroviraux** donnés aux mères en fin de grossesse. Réalisés en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ils ont

permis d'obtenir **une réduction de moitié de l'infection des nouveau-nés**. Ces résultats ont alimenté **les directives de l'OMS** depuis plusieurs années et ont été transposées dans les programmes nationaux des pays. Deux grands essais plus récents ont montré l'intérêt de traiter les mères ou les enfants préventivement pendant toute la période d'allaitement pour réduire la transmission par le lait maternel.

OMD 7 : Préserver l'environnement

Le projet Makala

Le bois (service, énergie, sciage) est la principale source d'énergie domestique en Afrique centrale. La **demande en bois augmente des deux côtés du fleuve Congo**, dans les capitales Brazzaville et Kinshasa dont **la population urbaine augmente**. Le projet Makala vise, en agissant à tous les niveaux **de la filière**, à **approvisionner durablement** les villes en bois d'énergie en **limitant l'impact sur l'environnement**. Il dispose pour cela de **14 stations de reboisement** et de **16 pépinières** et développe **des outils méthodologiques** et des **itinéraires techniques** adaptés au contexte social et environnemental local. Ce projet est coordonné par le **CIRAD**, cofinancé par l'**Union européenne**, et s'appuie sur l'expertise du Service National de Reboisement (République du Congo).

4. Promotion des objectifs du développement durable

La France a mis en place des instituts d'excellence, plateformes interdisciplinaires dans le domaine des énergies décarbonées (IEED). Ces instituts rassemblent les compétences de l'industrie et de la recherche publique, dans une **logique de co-investissement public-privé**. Ils concernent les **filères énergétiques ayant un impact positif sur le climat** (efficacité énergétique des bâtiments ou des matériels de transports, outils de maîtrise de l'énergie, géothermie, énergies marines renouvelables, énergie solaire, stockage de l'énergie, réseaux intelligents).

Les projets IEED sont les suivants :

- Institut national pour le développement des écotechnologies et des énergies décarbonées (INDEED) à Lyon (Rhône)
- Picardie innovations végétales, enseignements et recherches technologiques (PIVERT), à Venette (Oise)
- France énergies marines dans le domaine des énergies marines renouvelables à Brest (Bretagne)
- Greenstars dans le domaine des bioalgues, dans le bassin de Thau (Languedoc-Roussillon)
- L'Institut français des matériaux agro-sourcés (IFMAS) dans le domaine de la chimie verte à Villeneuve d'Ascq (Nord-Pas-de-Calais)
- L'Institut photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF) à Saclay (Île-de-France)
- Supergrid dans le domaine des réseaux électriques haute et très haute tension à Villeurbanne (Rhône-Alpes)
- Geodenergies dans le domaine des technologies du sous-sol à Orléans (Centre)

- L’Institut véhicule décarboné et communicant et de sa mobilité (Védécom) dans le domaine des transports terrestres et de l’ecomobilité à Satory (Île-de-France).

B. Contribution du potentiel de la culture

1. La culture a un rôle transversal à jouer dans le développement

A partir de la fin des années 80, des voix se sont élevées – Décennie mondiale du développement culturel pilotée par l’UNESCO (1988-1997), Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement à Stockholm en 1998, Sommet mondial sur le développement durable en 2002 – pour observer que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement étaient insuffisantes pour refléter la complexité de nos sociétés actuelles et pour souligner le rôle transversal joué par la culture dans la réalisation des objectifs de développement.

La relation entre la culture et le développement repose, d’une part, sur le **développement du secteur culturel en soi** (l’héritage culturel, les industries culturelles et créatives, l’artisanat, le tourisme culturel, etc.) et, d’autre part, sur la **garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques**, notamment les politiques liées à l’éducation, l’économie, la science, la communication, l’environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale.

La relation entre culture et développement est multiforme. **Au-delà de sa valeur intrinsèque, la culture joue un rôle transversal dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et constitue un moteur de ce développement.** Si elle ne figure pas expressément dans les OMD, la culture influence pourtant directement et indirectement leur réalisation. D’une part, la dimension culturelle du développement renforce l’appropriation nationale des projets, favorise le dialogue interculturel et la cohésion sociale. D’autre part, le secteur culturel représente un potentiel économique important, notamment pour les pays en développement (le tourisme durable et les industries culturelles sont des sources stratégiques de création de revenus et de lutte contre la pauvreté). Enfin, la préservation de la diversité culturelle et linguistique ainsi que l’amélioration de l’accès à la culture et à l’information sont des **facteurs de bonne gouvernance et de promotion des valeurs démocratiques.**

Dans cet esprit, l’UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en 2001 puis la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005, qui **reconnaissent la spécificité des biens et services culturels comme vecteurs d’identité, de valeurs et de sens ainsi que le droit souverain des États à adopter des politiques culturelles. La France a joué un rôle moteur pour en promouvoir les principes** et contribue au Fonds international pour la diversité culturelle, institué par l’article 18 de la Convention : ce fonds multidonateurs a pour objectif de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les *pays en développement et les pays les moins avancés qui sont Parties à la Convention de 2005*. Il permet de soutenir des *projets* qui favorisent l’émergence d’un secteur culturel dynamique, à travers des activités facilitant l’introduction ou le renforcement de politiques ou industries culturelles. Depuis 2010, le FIDC a financé 61 projets dans 40 pays en développement, grâce à un budget de plus de 30 millions d’euros.

La France a également soutenu l'adoption la résolution 65/166 sur la culture et le développement par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010, lors du Sommet mondial sur les Objectifs du millénaire pour le développement.

De même, la culture a été reconnue comme 4^{ème} pilier du développement durable lors du 3^{ème} Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis en 2010. Le rapport qui en est issu souligne que :

- Le dialogue interculturel constitue l'un des plus grands défis de l'humanité et la créativité est une source inépuisable qui permet d'alimenter la société et l'économie.
- Les défis culturels doivent recevoir une attention égale aux trois autres dimensions originales du développement.

Enfin, l'UNESCO travaille à l'établissement d'une « batterie d'indicateurs pour le développement » afin de démontrer l'impact multiforme de la culture sur le développement. Dans le *Guide pour le développement des industries culturelles et créatives* publié en 2012, l'UNESCO rappelle que « la culture est un secteur qui génère des revenus et des emplois, mais qu'elle constitue aussi un point d'entrée privilégié pour favoriser, entre autres, l'autonomisation des femmes ou la construction de la citoyenneté ».

2. La politique culturelle de la France en matière de développement

La France intègre la dimension culturelle (coopération culturelle, linguistique et audiovisuelle) **dans sa politique de solidarité, de coopération et d'aide au développement.**

Outre la promotion de la culture de pays tiers sur son territoire, via notamment l'organisation de « Saisons culturelles », en lien avec le réseau culturel français à l'étranger (Instituts français, Alliances françaises), le soutien culturel de la France aux pays du Sud dans une perspective de développement s'exprime selon trois grands axes :

2.1 *Aide à la diffusion des œuvres par la structuration des filières artistiques et à la construction d'un environnement professionnel*

La politique culturelle de la France dans ce domaine se traduit notamment par le programme « Afrique et Caraïbes en Créations » de l'Institut français.

Le programme « **Afrique et Caraïbes en créations** », doté de 2,2 M€ annuels, permet de soutenir le développement des secteurs culturels en Afrique et dans les Caraïbes : appui à la création, renforcement de l'accès des artistes aux marchés régionaux et internationaux, encouragement au développement de l'économie de la culture. Il a notamment permis de soutenir la biennale « Danse l'Afrique Danse » en 2010 et les « Rencontres de la photographie africaine de Bamako » en 2011, manifestations constituant des vitrines très visibles pour les artistes africains et leurs œuvres. Au total, ce sont environ 1500 artistes, 40 festivals et 30 tournées qui sont soutenus chaque année.

2.2 *Soutien aux industries culturelles et à la reconnaissance des œuvres sur le marché international*

- Soutien aux littératures du Sud : portail culturessud.com, Librairie du Sud au salon du livre de Paris, programme d'aide à la cession Nord-Sud, programme Cent titres Haïti, aide à la diffusion/distribution du livre en Afrique;
- Promotion des cinémas du monde à travers le Pavillon Les Cinémas du Monde dont l'Institut français est l'opérateur pendant le Festival de Cannes;
- Aide à la production à travers le secrétariat du Fonds d'aide aux Cinémas du Monde avec le Centre national du cinéma;
- Conservation et diffusion du patrimoine cinématographique africain (1 500 titres) avec la Cinémathèque Afrique.

2.3 *Appui au développement des capacités institutionnelles et de gestion des pays du Sud dans le domaine culturel*

- Favoriser le développement de projets de coopération entre institutions françaises et étrangères par l'accueil des professionnels de la culture des pays du Sud dans les établissements publics français : programme Profession Culture du ministère de la culture et de la communication (MCC), programmes de résidences de l'Institut français;
- Accueil de professionnels étrangers en France dans le cadre d'une thématique spécifique : programmes de formation Courants du monde du MCC, programmes de résidences de l'Institut français;
- Voyages d'étude pour apporter aux pays du Sud une expertise concrète dans différents domaines de la culture;
- Appui aux pays désireux de développer leur propre stratégie de gestion culturelle par l'organisation de séminaires de réflexion sur la gestion culturelle (séminaires Malraux);
- Conventions de l'Institut français avec les collectivités territoriales pour coordonner et favoriser les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international.

Depuis plus de 10 ans, on assiste à la montée en puissance des collectivités locales (communes, départements, et régions) dans le domaine culturel : des équipes se constituent et les budgets consacrés à la culture sont en augmentation. Les collectivités territoriales sont ainsi devenues des partenaires privilégiés, souvent dans un cadre contractuel incluant des cofinancements de projets ou de structures.

Au niveau européen, l'Institut français, qui fait partie de réseaux culturels européens tels que Culture-Action Europe et IETM (réseau professionnel du spectacle vivant), renforce ses liens avec les autres centres culturels européens, soit via l'EUNIC (European Union National Institutes of Culture), soit par la signature d'accords bilatéraux, comme en 2011 avec le Goethe Institute et en 2012 avec le British Council, en faveur du développement de partenariats et de projets de coopération avec les pays en développement. Il s'investit également dans des opérations européennes telles que MORE EUROPE, campagne européenne en faveur de la culture avec le Service Européen d'Action Extérieure.

Conclusion

La France poursuit ses efforts afin d'intégrer systématiquement les dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle dans sa politique de coopération au développement et en améliorant la transparence et le dialogue dans ce domaine. Elle poursuit également ses efforts en vue d'améliorer le cadre prévisionnel et transparent de ses actions de coopération et les outils dont elle s'est dotée pour évaluer leur mise en œuvre.

La France nourrira sa future stratégie de coopération au développement des conclusions des Assises du développement et de la solidarité internationale qui se sont tenues entre début novembre 2012 et début mars 2013, réunissant l'ensemble des acteurs du développement autour d'un dialogue constructif.

Annexe statistique

Principaux types d'activités d'aide au développement (Source MAE)

<i>Millions d'euros</i>		<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>variation 2010/2011</i>
Aide bilatérale		5 879	6 110	4%
	coopération technique	2 035	1 716	-16%
	<i>dont écolages</i>	697	704	1%
	aide-projet (dons et prêts)	1 720	2 651	54%
	aide-programme (C2D, ABG, PAS)	355	196	-45%
	divers	710	730	3%
	annulations de dettes et refinancements	1 059	817	-23%
Aide multilatérale		3 872	3 238	-16%
	aide européenne	2 009	1 742	-13%
	<i>dont FED</i>	909	686	-25%
	<i>dont budget communautaire</i>	1 100	1 056	-4%
	aide multilatérale (hors UE)	1 863	1 496	-20%
	<i>dont Banque mondiale</i>	658	544	-17%
	<i>dont FMSTP</i>	300	300	0%
	<i>dont Banques régionales</i>	158	200	27%
	<i>dont NU</i>	192	188	-2%
	<i>dont prêt FMI</i>	247	-5	-102%
APD totale		9 751	9 348	-4%

Répartition sectorielle de l'APD bilatérale brute (source CAD de l'OCDE)

<i>en %</i>	2007	2008	2009	2010
Santé	1	4	4	5
Éducation et formation professionnelle	25	22	21	19
dont éducation de base	2	2	3	2
dont enseignement supérieur	18	14	13	11
Agriculture et sécurité alimentaire	8	7	5	4
Développement durable	4	7	9	13
Soutien à la croissance	6	10	9	8
Gouvernance	1	2	2	2
Autres *	54	47	48	50
dont actions se rapportant à la dette	25	15	23	19

* Aide budgétaire, aide aux réfugiés, frais administratifs, infrastructures et services sociaux, aide non affectée.

Répartition de l'APD brute française par instrument (Source CAD de l'OCDE)

	<i>Millions d'euros</i>				
	2006	2007	2008	2009	2010
Interventions de type projet et aides budgétaires (dons)	563	564	708	579	1027
Interventions de type projet et aides budgétaires (prêts)	-358	-216	537	476	1042
Coopération technique	1337	1237	1117	1211	1260
Allègements de la dette	2789	1094	675	1009	1115
Autres dépenses non programmables	1978	1892	1586	1886	1435
Union européenne	1544	1575	1753	2083	2009
Multilatéral hors UE	592	1073	1186	1806	1863
Total	8445	7220	7562	9049	9751

Contributions françaises à l'ONU en 2011 (Source : rapport bisannuel au Parlement)

	<i>Millions d'euros</i>
Contributions NU (obligatoires et volontaires)	883
dont contributions obligatoires	783
dont contributions volontaires	47
dont contributions « bi-multi »	53
Contributions totales comptabilisées en APD	202
dont contributions obligatoires	106
dont contributions volontaires	44
dont contributions « bi-multi »	52

Répartition de l'aide par groupes de pays (Source MAE)

<i>versements nets en millions €</i>	<i>montants 2011</i>	<i>en %</i>	<i>montants 2010</i>	<i>en %</i>
Pays moins avancés	1 553	25,4%	1 106	18,8%
Autres pays à faible revenu	672	11,0%	430	7,3%
Pays à revenu intermédiaire tr. inférieure	1 571	25,7%	2 181	37,1%
Pays à revenu intermédiaire tr. supérieure	841	13,8%	946	16,1%
APD non ventilée par pays	1 471	24,1%	1 216	20,7%
Total des versements bilatéraux	6 109	100,0%	5 879	100,0%

<i>versements nets en millions €</i>	montants 2011	en %	montants 2010	en %
Pays Pauvres prioritaires	1 355	22,2%	643	10,9%
Autres pays d'Afrique	1 134	18,6%	1 971	33,5%
Pays en crise ou sortie de crise	147	2,4%	225	3,8%
Pays émergents	723	11,8%	936	15,9%
Pays de la zone Méditerranée	1 022	16,7%	617	10,5%

Autres pays	1 727	28,3%	1 487	25,3%
Total des versements bilatéraux	6 109	100,0%	5 879	100,0%

versements nets hors dette en millions €	montants 2011	en %	montants 2010	en %
Pays Pauvres prioritaires	548	10,5%	521	10,9%
Autres pays d'Afrique	1 100	21,0%	1 050	21,9%
Pays en crise ou sortie de crise	147	2,8%	224	4,7%
Pays émergents	723	13,8%	935	19,5%
Pays de la zone Méditerranée	983	18,8%	569	11,9%
Autres pays	1 727	33,0%	1 487	31,1%
Total des versements bilatéraux	5 228	100,0%	4 787	100,0%

Répartition géographique de l'APD sur la période 2009-2010

Année	2009						2010					
	Dons (hors annulations de dette)	Prêts nets	Prêts bruts d'APD	Réaménagement de dette	APD totale nette	APD Multilatérale Imputée	Dons (hors annulations de dette)	Prêts nets	Prêts bruts d'APD	Réaménagement de dette	APD totale nette	APD Multilatérale Imputée
APD nette totale France	6 949	1 042	2 539	1 058	9 049	3 909	7 181	1 454	2 404	1 115	9 750	3 750
APD bilatérale nette totale	3 647	456	1 873	1 058	5 161	3 909	3 760	1 004	1 885	1 115	5 879	3 750
ASS, en M€	1 417	-26	793	990	2 382	1 921	1 441	115	353	1 065	2 621	1 773
<i>en % de l'APD bilatérale</i>	39%	-6%	42%	94%	46%	49%	38%	11%	19%	95%	45%	47%
14 PPP, en M€	520	28	60	44	592	556	519	2	59	121	643	619
<i>en % de l'APD bilatérale</i>	14%	6%	3%	4%	11%	14%	14%	0%	3%	11%	11%	17%
États fragiles, en M€	141	0	1	6	146	288	223	0	1	2	225	328
<i>en % de l'APD bilatérale</i>	4%	0%	0%	1%	3%	7%	6%	0%	0%	0%	4%	9%
Méditerranée, en M€	458	202	499	61	721	389	446	111	422	48	605	294
<i>en % de l'APD bilatérale</i>	13%	44%	27%	6%	14%	10%	12%	11%	22%	4%	10%	8%
Émergents, en M€	272	202	422	0	475	350	279	666	906	0	945	344
<i>en % de l'APD bilatérale</i>	7%	44%	23%	0%	9%	9%	7%	66%	48%	0%	16%	9%